

# PROJETS



## PEDAGOGIQUE

## et EDUCATIF

## de MANSONVILLE

ANNÉE SCOLAIRE 2024-2025

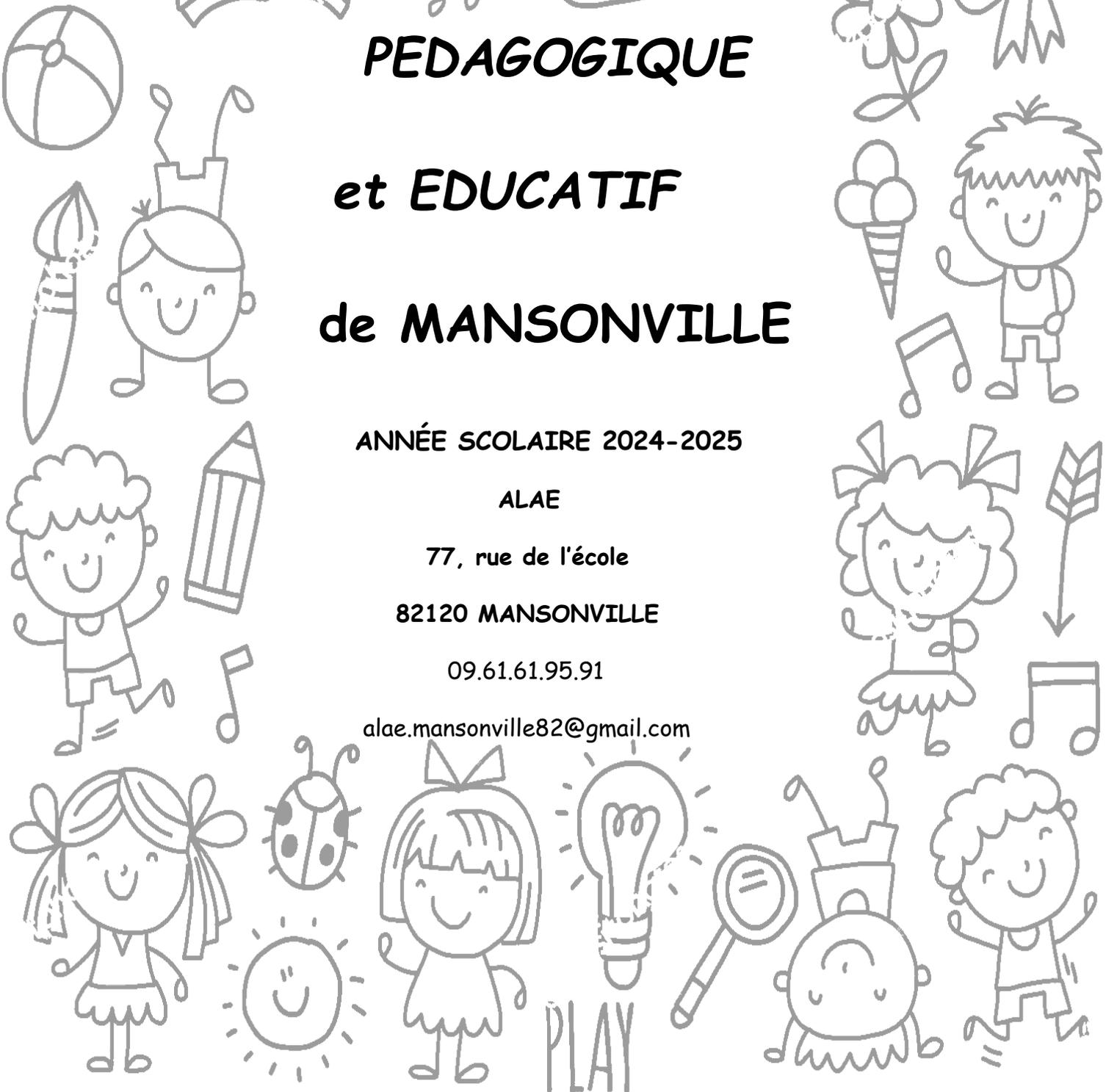
ALAE

77, rue de l'école

82120 MANSONVILLE

09.61.61.95.91

[alae.mansonville82@gmail.com](mailto:alae.mansonville82@gmail.com)



PLAY

# **SOMMAIRE**

## ***COMMENT UTILISER CE PROJET PÉDAGOGIQUE ?***

### **PRÉSENTATION DE LA COMMUNE ET DE LA STRUCTURE**

- Plan de la commune
- Présentation de la commune
- Présentation et conditions d'accueil de la structure
  - Journée type
  - Répartition des temps d'activité et de repos
  - Inscription
  - Facturation

### **CONSTATS**

### **L'ACTE ÉDUCATIF À TRAVERS LA NOTION DE PROJET**

- Présentation des objectifs éducatifs
- Les moyens
  - Les moyens humains
  - Les moyens financiers
  - Les moyens pédagogiques
- Évaluation

### **RAPPEL DU PROJET ÉDUCATIF**

### **PRÉSENTATION DE LA PÉDAGOGIE ENGAGÉE LORS DES TEMPS D'ACCUEIL**

- Rapports sociaux
- Des temps ludiques
- Caractéristiques générales du public accueilli

### **SECURITE ET HYGIENE**

### **CONCLUSION**

# Comment utiliser ce projet pédagogique ?

Ce document est spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.

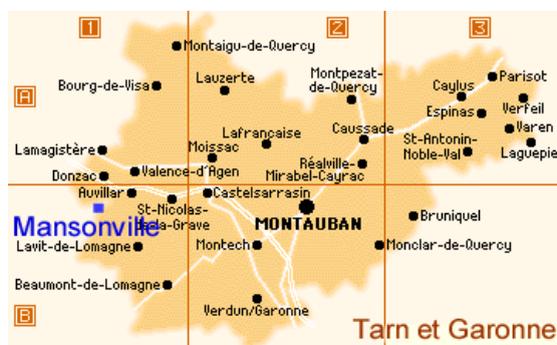
Bien qu'il n'y ait pas de schéma type pour le projet pédagogique d'un accueil collectif de mineurs, le projet pédagogique doit réglementairement prendre en considération l'âge des mineurs accueillis, et notamment :

- La nature des activités proposées en fonction des modalités d'accueil, et, lorsqu'il s'agit d'activités physiques ou sportives, les conditions dans lesquelles celles-ci sont mises en œuvre ?
- La répartition des temps respectifs d'activité et de temps calme,
- Les modalités de participation des enfants,
- Le cas échéant, les mesures envisagées pour les mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps,
- Les modalités de fonctionnement de l'équipe constituée du directeur, des animateurs et de ceux qui participent à l'accueil des mineurs,
- Les modalités d'évaluation de l'accueil,
- Les caractéristiques des locaux et des espaces utilisés.



# Présentation de la commune et de la structure

## Plan de la commune



## Présentation de la commune

Le village de MANSONVILLE est situé en Lomagne, dans le département du Tarn-et-Garonne en région Occitanie, à la frontière du Gers, et du Lot et Garonne tout proche, situé dans la région Aquitaine.

Située entre deux vallées l'ARRATS à l'ouest et le CAMUZON à l'est, entre 75 mètres et 210 mètres, la commune s'étend sur 15.5 km<sup>2</sup> entre vallons et vallées.

La commune de MANSONVILLE :

- fait partie du canton de Garonne-Brulhois-Lomagne (13132 habitants),
- arrondissement de Castelsarrasin (à 30 km, 13200 habitants)
- a pour chef-lieu Saint-Nicolas de la Gave
- est rattachée à la Communauté de Communes des Deux Rives.

Le village de 316 habitants est tout proche (6 km) de l'autoroute A62 (sortie N° 8) qui relie Bordeaux (170 km) à Toulouse (90 km). Il est en cours de développement puisqu'une zone d'activités s'y est installée courant 2012.

La commune est par ailleurs dotée d'un plan local d'urbanisme intercommunal et de l'habitat qui permet la construction d'habitations nouvelles. D'autre part, l'école fonctionne en regroupement pédagogique intercommunal avec la commune de SAINT-ANTOINE (32) qui est également en plein essor (nombreuses habitations nouvelles.)

## **Présentation et conditions d'accueil de la structure**

L'accueil de Loisirs Associé à l'École (A.L.A.E) a ouvert ses portes dès la rentrée scolaire 2010 et a remplacé la garderie qui avait été créée en 2007 par la volonté communale. Elle accueille depuis sa création en moyenne une dizaine d'enfants avec une fréquentation en hausse liée au fait que beaucoup de parents travaillent. Ce lieu de vie permet d'apporter une réponse sociale au besoin d'accueil manifesté par les familles, et d'offrir à l'enfant un nouvel espace de vie et lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Les activités proposées doivent aider l'enfant à s'épanouir à la fois physiquement et culturellement.

Le local, mis à disposition par la mairie de MANSONVILLE, permet l'exercice d'activités manuelles et de jeux de société. Nous disposons également d'un espace extérieur, la cour de récréation de l'école.

L'école et son accueil de loisirs sont implantés au cœur du village de MANSONVILLE.

Les enfants accueillis sont souvent issus de MANSONVILLE, SAINT-ANTOINE, POUPAS, LACHAPELLE et FLAMARENS. Leurs parents travaillent majoritairement sur le secteur.

### **Le temps périscolaire**

L'A.L.A.E fonctionne durant les périodes scolaires de 7h30 à 8h50 et de 16h00 à 19h00, les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Et, suite à la réforme des rythmes scolaires, le mercredi matin de 7h30 à 8h50.

### **Journée type d'accueil :**

Journée type à l' A.L.A.E de MANSONVILLE :

**7h30 – 8h50** : Accueil des enfants. Activités calmes, jeux de société, dessin, lecture...

**16h00 – 16h30** : Goûter

**16h30 – 19h00** : Temps d'activités et de jeux : jeux sportifs en fonction de la météo, activités manuelles et artistiques... Accueil des parents puis retour des enfants dans leur famille.

Le temps périscolaire est un accueil éducatif de loisirs. L'organisation d'activité est issue de la réflexion conduite par l'organisateur dans le cadre d'un projet éducatif dont la mise en œuvre a également fait l'objet d'une préparation. Le temps périscolaire n'est en aucun cas un temps de garderie.

## RÉPARTITION DES TEMPS D'ACTIVITÉS ET DE REPOS

Suite au constat fait l'année dernière concernant certains enfants qui arrivent le matin dès 7h30, un coin lecture a été aménagé dès la rentrée scolaire comprenant : coussins, tapis au sol, bibliothèque afin que ceux qui le souhaitent puissent s'installer calmement et se réveiller tout en douceur.

Un espace activités manuelles et jeux de société est mis en place (tables, chaises adaptées à l'âge des enfants), matériel nécessaire.

Des jeux de société ainsi que des feuilles et feutres sont mis à disposition.

Les activités manuelles et jeux de société sont généralement faits sur le temps d'accueil du matin (de 7h30 à 8h50)

Les jeux sportifs se font les après midi dans la cour de l'école (de 16h30 à 19h)

### Inscription

Pour inscrire leur enfant, les parents devront remettre un dossier d'inscription à l' A.L.A.E dès le début de l'année scolaire, accompagné de l'attestation d'assurance extra scolaire et du carnet de vaccinations obligatoires à jour.

Les inscriptions sont ensuite établies en début de chaque semaine. Les familles cochent les jours où leur enfant sera présent à l'ALAE via une fiche collée dans le cahier de liaison.

Toute modification est notifiée par écrit à la responsable de structure.

### Facturation

L'A.L.A.E est un service communal. Son financement est puisé dans le budget communal, avec une participation financière des parents et une participation financière de la CAF et de la MSA.

La commune assure l'ensemble des frais de fonctionnement y compris le salaire de la directrice.

Dès la rentrée scolaire 2024-2025, le nouveau tarif modulé proposé par la CAF a été mis en application. Ainsi le tarif d'accès a pu être recalculé en fonction des ressources des familles. L'application du tarif n'est pas effectuée à l'heure mais à la présence journalière.

D'autre part, un tarif forfaitaire est mis en place. Si l'enfant (tarif 1 soit 1€60) fréquente la structure tous les matins et/ ou tous les soirs durant un mois de 21 jours d'école, la facture qui devrait s'élever à 33€60 avec un tarif journalier, ne s'élève qu'à 20€ grâce au tarif forfaitaire.

TARIF	Tranche d'imposition	Prix d'une journée de périscolaire	TARIF AU MOIS	
			Normal	Court
Tarif 1	0 à 397€	1.60€	20.00€	12.50€
Tarif 2	398 à 770€	2.00€	25.00€	15.50€
Tarif 3	771 à 950€	2.40€	30.00€	18.50€
Tarif 4	951 à 1250€	2.80€	35.00€	21.50€
Tarif 5	1250 à 1500€ et plus	3.20€	40.00€	25.00€

\*mois court : Octobre, Décembre, Février, Avril

\*mois long : Septembre, Novembre, Janvier, Mars, Mai, Juin, Juillet

## **Présentation de l'équipe d'encadrement et l'organigramme :**

### ***La mairie :***

En tant que gestionnaire, elle est chargée de mettre à la disposition de la structure les moyens matériels et humains nécessaires à la réalisation de l'accueil éducatif. Elle recrute le directeur. C'est elle qui fixe les lignes générales du projet éducatif et qui étudie, entérine ou non les principales décisions concernant l'ALAE et son fonctionnement. Elle a un droit de regard sur les activités proposées par l'équipe d'animation. Propriétaire des bâtiments, c'est la mairie qui met les locaux (groupe scolaire, salle des fêtes, ...) à la disposition de la structure. Elle veille à la sécurité des installations utilisées.

### ***Le directeur :***

Placé sous l'autorité de la mairie, il est en lien direct avec celle-ci et rend compte de l'ensemble des informations relatives au fonctionnement de la structure directement à la municipalité. Il est garant et veille au bon fonctionnement de la structure, en conformité avec les textes réglementaires, les orientations de la mairie, le projet éducatif et le projet pédagogique. Il est responsable de l'application des projets et du règlement intérieur, du respect de la réglementation, de la gestion administrative, matérielle et comptable. A ce titre, il effectue les tâches administratives telles que la tenue des documents obligatoires et il assure les relations avec la mairie et les familles. Par ailleurs, le directeur, dans ses fonctions, doit permettre aux enfants d'accéder à l'autonomie, doit veiller au respect des différences, doit s'enquérir des exigences que requiert la vie de groupe. Le directeur élabore un projet qui détermine les grandes lignes et pose le choix des activités importantes, des thèmes à exploiter et de leur organisation. Le directeur s'occupe aussi de la prise de contact avec les prestataires d'activités et des rencontres qui peuvent en découler, des visites, de la réflexion par rapport aux méthodes pédagogiques, ...

## **Modalité de fonctionnement de l'équipe d'animation :**

L'ALAE de Mansonville recevant en moyenne une 10aine d'enfants sur les temps périscolaires (matin et soir), seul le directeur encadre le groupe d'enfants. Il est le responsable de la structure, mais a également un rôle d'animateur.

La directrice et animatrice de l'Alae de Mansonville est titulaire du BAFD.

## **Prise en compte de la place des parents :**

L'association de Parents d'Elèves participe activement à la mise en place de rencontres afin de récolter des fonds qui permettront aux élèves de faire des sorties, ou même un séjour d'une semaine (loto, fête du printemps, Halloween, séjour à la montagne ou à l'océan...)

Ces temps d'échange conviviaux permettent aux parents de rencontrer et discuter avec les enseignants ainsi que la directrice de l'Alae.

L'Alae participe aux projets de l'école et de l'APE (participation lors de rencontres, création d'objets pour vendre aux parents...)

Les moyens de communication envers les familles se font par mail, panneau d'affichage à l'entrée de l'école et communication orale.

## CONSTATS

Le bilan s'impose à la fin de chaque année scolaire. Il livre ses points forts, mais aussi ses points faibles. Les constats visent à améliorer, enrichir et, souvent, modifier les axes de travail posés en début de chaque nouvelle période.

Après une année passée en tant que directrice de l'ALAE de Mansonville, je me suis aperçue que beaucoup d'enfants avaient des difficultés d'attention, d'écoute et de partage. C'est pour cela que cette année scolaire sera sous le signe du "vivre ensemble".

Dès la rentrée scolaire, et dans la continuité de l'école, un point avec chaque classe a été fait : réflexion des enfants sur les règles de vie, droits et devoirs de chacun, et installation, avec les enfants, de panneaux expliquant ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas dans les différents lieux (préau, sanitaires, cour, point d'eau, ALAE...)

La collaboration avec les enseignants de l'école permet, grâce à l'instauration d'un règlement commun, la mise en place d'un cadre solide : les règles de vie se font avec le personnel enseignant sur différents lieux, ainsi que la mise en place d'un baromètre (humeur smiley), sur le temps cantine, afin d'éviter tout débordement.

Pour sensibiliser les enfants au mieux vivre ensemble, des activités seront mises en place environ une fois par semaine sur l'ALAE : lecture d'une histoire basée sur un thème (l'empathie, la différence, le partage...) suivi de questions afin de savoir comment ils ont compris l'histoire, puis échange.

Un conseil d'enfants est également en préparation afin d'inciter les enfants à se responsabiliser sur leur comportement, trouver par eux-mêmes des solutions, toujours avec l'œil bienveillant de l'adulte.

Un cahier de suivi accompagne les enseignants et l'animateur sur tous les moments de la journée scolaire et périscolaire (alae les matins et soirs, école) afin de garder une trace d'éventuels problèmes et faire remonter les informations aux parents lors de l'accueil du soir.

Pour cette nouvelle année, nous maintenons le baromètre de l'humeur. Dès le matin, l'animateur doit être en mesure de sonder l'humeur des enfants, d'identifier leurs envies et de les solliciter pour démarrer la journée dans de bonnes conditions. Pour cela, il s'inscrira à l'appel grâce à 3 pictogrammes : le smiley « sourire », le smiley « mitigé » et le smiley « colère ».

Il en sera de même pour l'accueil du soir afin que l'animateur soit en mesure de signaler aux parents les difficultés rencontrées dans la journée.

Cette année, l'ALAE souhaite mettre en place différents projets : décoration de la cantine, BD créée par les enfants, danse pour le spectacle de l'école, conseil d'enfants.

Pour conclure, l'ALAE s'engage à favoriser les jeux sportifs et collectifs, activités manuelles et jeux de société afin d'améliorer les notions motrices de tous projets : écoute, respect, partage et collaboration.

# **L'ACTE ÉDUCATIF À TRAVERS LA NOTION DE PROJET**

La notion de projet est un véritable engagement éducatif. En effet l'équipe agit ensemble pour atteindre un but commun. Les activités réalisées par les enfants prennent ainsi tout leur sens.

Le projet est le noyau de notre accueil de loisirs. Il relie notre équipe à notre public et aux valeurs de vie que nous souhaitons leur transmettre.

## **Présentation des objectifs éducatifs**

### **Assurer la sécurité physique et affective et morale de l'enfant**

#### **La sécurité physique :**

Les enfants ne devront jamais être laissés seuls, sans la surveillance d'un animateur.

L'animateur doit être vigilant au respect de la réglementation, un animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

Pendant les activités manuelles, l'animateur sera le seul utilisateur d'objets tranchants (scie, cutters...)

L'animateur devra adapter les jeux sportifs à l'âge et aux capacités des enfants.

Pour certaines activités notamment à caractère sportif, l'animateur devra consulter les textes réglementant, ses activités ainsi que la fiche sanitaire des enfants participant à celles-ci.

Pour les jeux collectifs et les jeux sportifs, l'animateur veillera à adapter le jeu à l'âge et aux capacités des enfants. (d'où l'importance de la préparation en amont)

#### **La sécurité affective :**

L'animateur devra être toujours disponible et à l'écoute des enfants.

L'enfant devra être considéré comme un individu à part entière à l'intérieur d'un groupe.

L'animateur devra être attentif à l'état de l'enfant ; fatigue, pleurs, comportement inhabituel, violence, repli sur soi,...

## Favoriser l'épanouissement physique, artistique et intellectuel des enfants

Diverses activités sont proposées aux enfants :

- **A caractère sportif** : sous forme de découverte ou d'initiation, l'animateur mettra en valeur le potentiel physique de chaque enfant par le jeu : jeux de ballons, relais, jeux collectifs proposés sur l'Alae du soir (dès 16h30 après le goûter) Les activités sportives se font dans la cour de l'école et sont encadrées par l'animateur dans le respect du taux d'encadrement (1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans)
- **A caractère artistique** : sous différentes formes d'expressions, l'animateur permettra à chacun de découvrir différents moyens d'expression et de création : installation du « p'tit coin des artistes en herbe » où, en fonction du thème proposé par l'animateur, les enfants doivent dessiner ou peindre un tableau (exemple : à la manière de Pïcasso, raconte moi tes vacances...). Décoration de l'Alae en fonction des événements (Noël, Nouvel an chinois, fête des mères, fête des pères...)
- Apprendre aux enfants à être pleinement conscients de leurs actes, leur faire acquérir le sens des responsabilités.
- Apprendre aux enfants à s'épanouir dans tous les domaines par la participation à des expériences enrichissantes, découverte de nouvelles activités : activités autour du nouvel an chinois (horoscope chinois, création et signification de poupée Kokeshi, du chat Maneki neko...)
- Apprendre aux enfants à aller au bout de leurs décisions, de leur choix, à avoir le goût de l'effort et de l'investissement de soi.

**Activités manuelles** : bracelets brésiliens, en perle, création d'une BD, décoration de la cantine, mangeoire à oiseaux, décoration de l'alae afin que les enfants s'approprient le lieu...

## L'enfant citoyen en devenir

L'accueil de loisirs, c'est se construire au sein d'une société, vivre ensemble sereinement autour d'activités, de situations de jeux.

- Apprendre à comprendre et à accepter la différence.
- Trouver sa place dans le groupe et respecter celle des autres. Apprendre à partager les espaces ainsi que les jeux...
- Apprendre à négocier, à faire respecter ses droits et à respecter ceux des autres.
- Apprendre à percevoir, à maîtriser et à exprimer ses émotions.
- Savoir régler un conflit sans violence et s'entraîner à la médiation.
- Apprendre aux enfants à être preneur d'initiatives dans leur propre intérêt ou pour celui d'un groupe, et également participer à la réalisation de projets.
- Apprendre aux enfants à avoir une démarche civile et citoyenne dans le respect des institutions.

Les actions proposées doivent être telles que les enfants prennent conscience de leur possibilité de contribuer à leur bien être, mais aussi au bien-être de leurs semblables.

### L'autonomie de l'enfant

- Apprendre aux enfants à passer de leur état de dépendance à l'autonomie la plus complète possible : Espaces dédiés aux jeux, à la lecture, mise à disposition des jeux ainsi que les feuilles et feutres.
- Apprendre aux enfants à évoluer parmi les possibilités offertes et leur permettre de faire des choix : proposition de plusieurs activités et inciter les enfants à terminer ce qu'ils commencent.
- Apprendre aux enfants à participer aux tâches quotidiennes de l'accueil de loisirs. (rangement de leur salle, réaménagement...)

### Vivre avec les autres

- Apprendre à communiquer, savoir prendre la parole
- Savoir écouter la parole des autres
- Participer à l'élaboration et à l'évolution des règles de vie en collectivité.
- Trouver sa place dans le groupe et accepter celle des autres (apprendre à partager)
- Apprendre à accepter les différences
- Attitude raciste
- Discrimination fille/garçon
- Discrimination handicap
- Sensibiliser les enfants dans leurs relations avec le monde humain qui les entoure. Leur faire prendre conscience que l'autre est source d'enrichissement et d'épanouissement.
- Apprendre aux enfants que la confrontation avec d'autres individus ou idées ne doit pas les entraîner vers une attitude de rejet, d'intolérance, mais au contraire leur faire prendre conscience de la richesse de la complémentarité.

### **MESURES POUR LES MINEURS ATTEINTS DE TROUBLE DE LA SANTÉ OU HANDICAP**

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans une structure de loisirs implique un projet d'intégration. C'est un acte de socialisation qui exclut une mise à l'écart de l'enfant accueilli.

#### ***Rappel de la réglementation :***

Les droits de la personne handicapée ont été inscrits dans la législation française et notamment la loi 75-534 du 30 juin 1975 dite loi d'orientation en faveur des personnes handicapées.

Quelques années plus tard, la convention internationale des droits de l'enfant du 20 novembre 1989, précise dans son article 31 que « les enfants doivent pouvoir bénéficier de loisirs et d'activités récréatives, artistiques et culturelles dans des conditions d'égalité ».

Les établissements recevant du public devront être adaptés ou aménagés afin que toute personne puisse y accéder et bénéficier des prestations ouvertes dans des conditions adaptées. L'accueil

d'enfant en situation de handicap doit conduire à la mise en place d'une réflexion au niveau de la structure et du territoire pour étudier les conditions et modalités de mise en œuvre.

### ***L'accueil de l'enfant et de sa famille :***

Il est nécessaire de prendre le temps de dialoguer avec la famille concernant son projet, ses attentes, ses souhaits, ses appréhensions, ses craintes..., afin de pouvoir disposer du maximum d'informations pour accueillir au mieux le mineur et faire connaissance avec lui.

Une première rencontre se fera avant l'entrée de l'enfant à l'Alae afin de définir les conditions d'accueil et les demandes des parents-mais aussi de l'enfant en fonction de ses besoins.

Les parents seront invités à la visite des locaux (Alae, cour, toilettes, cantine...) puis, discussion avec la famille, de toutes les adaptations nécessaires à mettre en œuvre (locaux, moyens humains, gestion des temps de vie de l'enfant, etc)

Ce temps de dialogue et d'échange d'informations, utiles au bien-être du mineur et au bon déroulement de l'accueil, est un moment clef au cours duquel peuvent être abordés : ses besoins spécifiques sur le plan de sa santé, son niveau d'autonomie, ses particularités de fonctionnement et de communication, et également ses attentes et centres d'intérêts, les consignes (sous contrôle médical) pour la conduite à adopter en cas d'urgence, problématiques particulières, difficultés...

### ***Prise de contact avec les professionnels en charge de l'enfant :***

Si cela est nécessaire, une rencontre, en accord avec la famille et les professionnels qui accompagnent et prennent en charge l'enfant, peut être mise en place. Cette rencontre se déroulera en présence des parents. De précieux conseils peuvent être donnés, selon les cas, par un psychomotricien, un kinésithérapeute, un pédopsychiatre ou un éducateur spécialisé.

Des réunions régulières seront mises en place avec la famille, tout au long de l'année scolaire, afin de pouvoir discuter d'éventuels changements, problèmes, améliorations. Ces réunions sont indispensables pour rassurer les parents, l'enfant, et amener un suivi régulier.

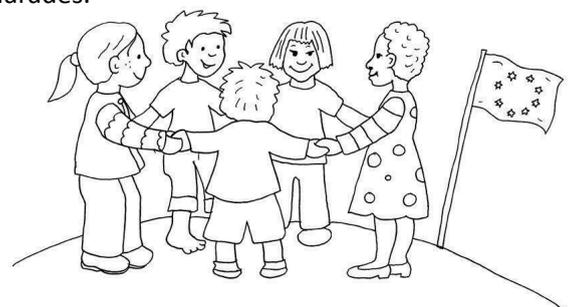
Il est également conseillé de rédiger ensemble un document écrit qui, le cas échéant, peut faire référence au PAI/PPS (projet d'accueil individualisé/projet personnalisé de scolarisation). La confidentialité des éléments fournis doit être respectée par toute personne en ayant eu connaissance (direction, personne chargée du suivi sanitaire, animateur référent ou éducateur spécialisé le cas échéant). Les autres membres de l'équipe n'ont pas accès au dossier du mineur.

### ***L'organisation de la vie quotidienne du groupe :***

Avant l'arrivée de l'enfant en situation de handicap, la directrice sensibilisera le groupe d'enfants afin que tous participent au bon déroulement et intégration de l'enfant.

Pas d'enfants atteints de handicap cette année. Les locaux ainsi que la cour de l'école sont aménagés afin que les enfants atteints de handicap puissent circuler librement (rampe dans la cour pour faciliter l'accès dans les salles de classe)

En ce qui concerne l'Alae, il y aurait un réaménagement de la salle afin qu'un enfant en fauteuil roulant puisse circuler autour des tables et qu'il puisse avoir une certaine autonomie. Les distances nécessaires (tables, armoires, chaises) seraient régulées pour permettre de circuler sans contrainte. Les tables seraient surélevées pour pouvoir jouer à une hauteur confortable, et des tapis seraient installés pour permettre de jouer au sol avec ses camarades.



## LES MOYENS

Pour mettre en œuvre et enrichir son projet pédagogique et éducatif, l'A.L.A.E fait appel à divers moyens : les moyens humains, financiers et pédagogiques.

<b>Moyens humains</b>	<b>Moyens financiers</b>
capacité d'accueil de 14 enfants de 6 à 11 ans. directrice, diplômée BAFD Les familles Les fédérations de parents d'élèves (F.C.P.E)	<u>Dépenses</u> : matériel et prestation pédagogique, fonctionnement <u>Recette</u> : prestation des parents, la commune, la prestation du service CAF

### *Moyens pédagogiques*

La première partie de l'année sera consacrée à la mise en place du cadre avec la présentation des lieux, des personnes actives au sein de l'école et de l'ALAE, ainsi que des enfants entre eux.

Cette étape a pour objectif de favoriser l'intégration, l'appropriation et l'implication des enfants afin de faire de l'ALAE, un espace de vie convivial et chaleureux : LEUR espace de vie.

Une partie du budget sera comme à son habitude attribuée au renouvellement des jeux de société et du matériel pédagogique (feutres, colle, peinture...)

Des activités enrichissantes, de découverte, seront proposées régulièrement. L'achat de matériel pédagogique permettra de faire de nouvelles activités et de découvrir de nouveaux jeux.

De plus, des activités à thème seront proposées aux enfants (thème Halloween, Noël, fête des mères, fête des pères...)

Les activités sportives et les jeux de société serviront de support pour répondre aux attentes de nos objectifs portés sur la vie avec les autres, l'enfant citoyen, l'épanouissement physique et intellectuel.

## Évaluation



Chaque action sera appréciée séparément avant d'aboutir à une évaluation globale en fin d'année. Les évaluations menées en fin de séance seront le principal support de notre évaluation.

Les critères transversaux porteront sur :

- Les conditions de sécurité,
- L'adaptation de nos démarches à ses capacités,
- La participation (indicateurs quantitatifs),
- La participation active des enfants dans la démarche de projet (indicateurs qualitatifs),
- Les retours des familles et des enseignants,
- L'évolution des comportements.

Le respect de la "Charte Laïcité" de la Caf est mis en avant sur le temps périscolaire. Elle définit les principes fondamentaux de la République dans le cadre scolaire et périscolaire, ainsi que les règles applicables aux personnels et aux élèves.

Le respect de soi, des autres (enfants et adultes), mais aussi du matériel et des locaux sont une valeur importante à apprendre aux enfants d'aujourd'hui car ils sont les adultes de demain.

Cette Charte est affichée dans les locaux de l'Alae, visible par tous (enseignants, parents, élèves)

# Charte de la laïcité de la branche Famille avec ses partenaires



## PRÉAMBULE

La branche Famille et ses partenaires, considérant que l'ignorance de l'autre, les injustices sociales et économiques et le non-respect de la dignité de la personne sont le terreau de tensions et replis identitaires, s'engagent par la présente charte à respecter les principes de la laïcité tels qu'ils résultent de l'histoire et des lois de la République.

Au lendemain des guerres de religion, à la suite des Lumières et de la Révolution française, avec les lois scolaires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, avec la loi du 9 décembre 1905 de « Séparation des Églises et de l'État », la laïcité garantit tout d'abord la liberté de conscience, dont les pratiques et manifestations sociales sont encadrées par l'ordre public. Elle vise à concilier liberté, égalité et fraternité en vue de la concorde entre les citoyens. Elle participe du principe d'universalité qui fonde aussi la Sécurité sociale et a acquis, avec le préambule de 1946, valeur constitutionnelle. L'article 1<sup>er</sup> de la Constitution du 4 octobre 1958 dispose d'ailleurs que « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous

les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

L'idéal de paix civile qu'elle poursuit ne sera réalisé qu'à la condition de s'en donner les ressources, humaines, juridiques et financières, tant pour les familles, qu'entre les générations, ou dans les institutions. À cet égard, la branche Famille et ses partenaires s'engagent à se doter des moyens nécessaires à une mise en œuvre bien comprise et attentionnée de la laïcité. Cela se fera avec et pour les familles et les personnes vivant sur le sol de la République quelles que soient leur origine, leur nationalité, leur croyance.

Depuis soixante-dix ans, la Sécurité sociale incarne aussi ces valeurs d'universalité, de solidarité et d'égalité. La branche Famille et ses partenaires tiennent par la présente charte à réaffirmer le principe de laïcité en demeurant attentifs aux pratiques de terrain, en vue de promouvoir une laïcité bien comprise et bien attentionnée. Élaborée avec eux, cette charte s'adresse aux partenaires, mais tout autant aux allocataires qu'aux salariés de la branche Famille.

### ARTICLE 1

#### LA LAÏCITÉ EST UNE RÉFÉRENCE COMMUNE

La laïcité est une référence commune à la branche Famille et ses partenaires. Il s'agit de promouvoir des liens familiaux et sociaux apaisés et de développer des relations de solidarité entre et au sein des générations.

### ARTICLE 2

#### LA LAÏCITÉ EST LE SOCLE DE LA CITOYENNETÉ

La laïcité est le socle de la citoyenneté républicaine, qui promeut la cohésion sociale et la solidarité dans le respect du pluralisme des convictions et de la diversité des cultures. Elle a pour vocation l'intérêt général.

### ARTICLE 3

#### LA LAÏCITÉ EST GARANTE DE LA LIBERTÉ DE CONSCIENCE

La laïcité a pour principe la liberté de conscience. Son exercice et sa manifestation sont libres dans le respect de l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 4

#### LA LAÏCITÉ CONTRIBUE À LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE ET À L'ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS

La laïcité contribue à la dignité des personnes, à l'égalité entre les femmes et les hommes, à l'accès aux droits et au traitement égal de toutes et de tous. Elle reconnaît la liberté de croire et de ne pas croire. La laïcité implique le rejet de toute violence et de toute discrimination raciale, culturelle, sociale et religieuse.

### ARTICLE 5

#### LA LAÏCITÉ GARANTIT LE LIBRE ARBITRE ET PROTÈGE DU PROSÉLYTISME

La laïcité offre à chacune et à chacun les conditions d'exercice de son libre arbitre et de la citoyenneté. Elle protège de toute forme de prosélytisme qui empêcherait chacune et chacun de faire ses propres choix.

### ARTICLE 6

#### LA BRANCHE FAMILLE RESPECTE L'OBLIGATION DE NEUTRALITÉ DES SERVICES PUBLICS

La laïcité implique pour les collaborateurs et administrateurs de la branche Famille, en tant que participant à la gestion du service public, une stricte obligation de neutralité ainsi que d'impartialité. Les salariés ne doivent pas manifester leurs convictions philosophiques, politiques et religieuses. Nul salarié ne peut notamment se prévaloir de ses convictions pour refuser d'accomplir une tâche. Par ailleurs, nul usager ne peut être exclu de l'accès au service public en raison de ses convictions et de leur expression, dès lors qu'il ne perturbe pas le bon fonctionnement du service et respecte l'ordre public établi par la loi.

### ARTICLE 7

#### LES PARTENAIRES DE LA BRANCHE FAMILLE SONT ACTEURS DE LA LAÏCITÉ

Les règles de vie et l'organisation des espaces et temps d'activités des partenaires sont respectueux du principe de laïcité en tant qu'il garantit la liberté de conscience.

Ces règles peuvent être précisées dans le règlement intérieur. Pour les salariés

et bénévoles, tout prosélytisme est proscrit et les restrictions au port de signes, ou tenues, manifestant une appartenance religieuse sont possibles si elles sont justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

### ARTICLE 8

#### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN ATTENTIONNÉE

La laïcité s'apprend et se vit sur les territoires selon les réalités de terrain, par des attitudes et manières d'être les uns avec les autres. Ces attitudes partagées et à encourager sont : l'accueil, l'écoute, la bienveillance, le dialogue, le respect mutuel, la coopération et la considération. Ainsi, avec et pour les familles, la laïcité est le terreau d'une société plus juste et plus fraternelle, porteuse de sens pour les générations futures.

### ARTICLE 9

#### AGIR POUR UNE LAÏCITÉ BIEN PARTAGÉE

La compréhension et l'appropriation de la laïcité sont permises par la mise en œuvre de temps d'information, de formations, la création d'outils et de lieux adaptés. Elle est prise en compte dans les relations entre la branche Famille et ses partenaires. La laïcité, en tant qu'elle garantit l'impartialité vis-à-vis des usagers et l'accueil de tous sans aucune discrimination, est prise en considération dans l'ensemble des relations de la branche Famille avec ses partenaires. Elle fait l'objet d'un suivi et d'un accompagnement conjoints.



## **RAPPEL DU PROJET PÉDAGOGIQUE**

L'A.L.A.E s'est donné pour mission d'être acteur éducatif des enfants du bassin de vie dans le prolongement des temps scolaires et familiaux, en les accompagnants tout au long de leur développement de futur citoyen.

Il répond ainsi, au-delà du besoin de leur prise en charge sur les temps périscolaire :

- D'une part à leur envie de participer à des activités de loisirs
- D'autre part, à la nécessité d'une continuité éducative.

L'A.L.A.E s'appuie sur des notions fondamentales telles que la laïcité, la démocratie et la transparence de fonctionnement.

L'A.L.A.E vise ainsi à contribuer :

- à la socialisation des enfants dans un esprit de solidarité, de respect mutuel et d'ouverture aux autres et au monde
- à leur épanouissement et à la construction de leur identité
- à leur formation à la responsabilité, au civisme et à l'autonomie
- à développer leur engagement citoyen en leur apprenant à être acteur dans leur environnement.

Pour mener à bien cette mission, l' A.L.A.E choisit de privilégier des activités ludiques, d'initiation et de découverte, dans une grande variété de domaines.

## PRESENTATION DE LA PÉDAGOGIE ENGAGÉE LORS DES TEMPS D'ACCUEIL

### Rapports sociaux

Nos journées types prennent en compte les différents rapports sociaux humains que nous vivons au cours d'une journée.

#### *L'enfant à lui*

Privilégier des instants où l'enfant peut se retrouver lui-même, faire ce qu'il souhaite dans un cadre donné. Choisir de ne rien faire ou d'être avec telle ou telle personne.

#### *L'enfant à un petit groupe stable*

Vivre avec un petit groupe où les individus sont les mêmes d'un jour à l'autre, voir sur la continuité d'un projet, un petit groupe sécurisant : le groupe de projet

#### *L'enfant à son groupe d'âge*

Vivre avec les copains et copines de son âge, faire des jeux ; vivre avec ses semblables.

#### *L'enfant à l'accueil de loisirs*

Rencontrer des plus grands que soi, des plus petits et faire des activités ensemble.

#### *L'enfant au monde qui l'entoure*

Découvrir les autres, apprendre d'autres coutumes, cultures, être tolérant, puiser dans les richesses de la différence.

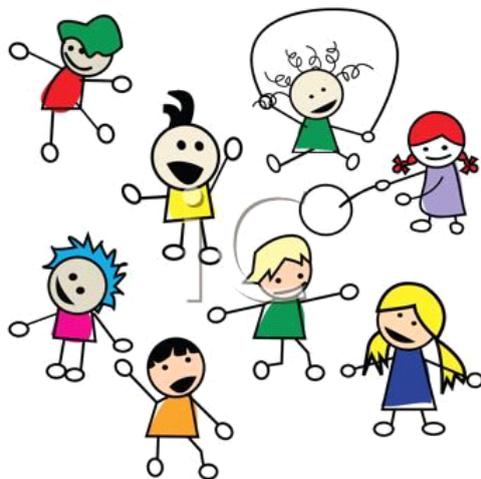
## Des temps ludiques

Les temps ludiques sont la base du métier d'animateur. Cela ne signifie en aucun cas qu'il faille laisser l'enfant livré à lui-même avec des supports de jeux.

Trois types de temps ludiques peuvent être proposés :

- **Laisser faire** : afin de laisser l'enfant évoluer à son propre rythme et lui permettre d'échanger les secrets de son âge avec ses camarades, un temps toujours très apprécié des enfants car il produit chez eux un sentiment de plus grande liberté. Ce temps est indispensable, mais doit être réparti avec parcimonie et extrêmement bien encadré car lors de ces moments les enfants sont plus dispersés.
- **Faire avec** : un moyen pour fédérer son groupe qu'il soit petit ou grand les enfants doivent être consultés pour élaborer un projet, ainsi ce dernier intéressera davantage et augmentera leur capacité de concentration.
- **Faire faire** : très important lors de la transmission d'un savoir.

Il est nécessaire de multiplier ces temps sans en privilégier un plus qu'un autre.



## CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU PUBLIC ACCUEILLI

	<b>6 à 8 ans</b>	<b>9 à 11 ans</b>
<b>Caractéristiques</b>	<p>Période de latence (étape paisible entre enfance et puberté)</p> <p>Age de réduction de la créativité.</p> <p>Refoulement du complexe d'Œdipe.</p> <p>Besoin de sécurité et d'épanouissement, d'attention, d'être guidé, d'explications.</p>	<p>Période de logique concrète : l'enfant se détache du donné concret, il met en œuvre une logique qui ne concerne plus seulement le réel, mais ce que l'on peut imaginer grâce à des raisonnements hypothético-éducatifs de la forme « si... alors... »</p> <p>Il peut donc faire véritablement des mathématiques et accède à la logique formelle qui caractérise la pensée adulte.</p>
<b>Besoins</b>	<p><i>Physiques :</i></p> <p>Se dépenser, se reposer. Besoin d'espace et d'utiliser tous ses sens</p> <p><i>Psychologiques :</i></p> <p>de la valorisation, stimulation, confiance, repères, sécurité, de réponses, d'épanouissement, d'attention, d'être guidé et d'explications.</p>	<p><i>Physiques :</i></p> <p>Modifications morphologiques profondes qui se manifestent plus ou moins tôt selon l'individu. Apparition des pulsions amoureuses avec plus de sentimentalité chez les filles.</p> <p><i>Psychologiques :</i></p> <p>Intérêt pour les créations élaborées et spécialisation des intérêts. Besoin d'initiatives et de responsabilités. Début du détachement par rapport à la famille. Besoin d'identification (idoles) Importance de l'appartenance au groupe.</p>
<b>Conseils</b>	<p>Être à l'écoute des enfants, échanger avec eux, leur donner des responsabilités, les aider à trouver leur place au sein d'un groupe et adapter les activités en favorisant l'autonomie et la vie de groupe.</p>	<p>Responsabiliser les enfants. Échanger, dialoguer avec eux et leur permettre de s'exprimer. Les activités favorisant l'autonomie seront privilégiées ainsi que les activités physiques, qui permettront aux enfants, de se dépenser, de développer l'esprit d'équipe et de compétition</p>

## **SECURITE ET HYGIENE**

### **Sécurité sur la structure**

- Vérifier que tout ce qui peut être dangereux pour l'enfant est hors de portée.
- Vérifier que les enfants respectent les locaux.
- Vérifier la correcte utilisation des sanitaires et des lumières.
- Vérifier la propreté et être vigilant sur le rangement à la fin de chaque activité.
- Exercice incendie pratiqué 1 fois par an.
- Affichage du plan d'évacuation.

### **Suivi sanitaire**

- La santé physique, morale et affective de chaque enfant est une préoccupation majeure de l'équipe d'encadrement.
- Chaque enfant, pour fréquenter la structure, doit avoir un dossier d'inscription à jour (informations et vaccins obligatoires à jour, attestation d'assurance)
- Les informations sanitaires doivent rester confidentielles.



En cas d'urgence sanitaire ou de problème grave, l' A.L.A.E contactera le Samu (15) ou les pompiers (18) avant l'appel des parents.

## CONCLUSION

L'A.L.A.E est une structure qui se doit de contribuer à l'épanouissement de chaque enfant, de les aider dans l'apprentissage de l'autonomie, de la responsabilité, du respect de soi et des autres, et de leur permettre de mobiliser leurs compétences, de les étendre, et de les familiariser au sein de cet accueil.

Au sein de l'accueil de loisirs de MANSONVILLE, on peut noter que la fréquentation des enfants a augmenté car beaucoup de parents travaillent. L'animateur se doit donc d'être disponible auprès des enfants et de leur proposer tout un panel d'activités riches et variées afin de leur donner envie de faire, tout cela dans un cadre chaleureux et bienveillant.

L'équipe d'animation entend apporter le meilleur pour répondre aux besoins de chacun, les ouvrir à des univers inconnus, leur transmettre joie, rêve, et bonne humeur.

Mais pas seulement. Sa préoccupation première sera d'aider chacun à trouver sa place au sein du groupe et d'offrir toutes les bases et valeurs fondamentales nécessaires pour évoluer en société.

